

l'avenir, en nous fournissant l'analyse des réponses au questionnaire de l'enquête sociale et économique organisée dans notre diocèse, à l'occasion du Congrès.

Entre 1905 et 1910, le nombre des débits licenciés (brevetés) de boissons alcooliques, dans le diocèse de Québec avait déjà diminué de 85. La ville de Québec avait abaissé de 150 à 100 le chiffre de ces foyers de pestilence. Elle a fait davantage, depuis, en attendant qu'elle en vienne à faire tout à fait mieux. Lévis n'avait plus que six buvettes, au lieu de 11. Mais combien plus nette encore ne se montre-t-elle pas aujourd'hui !... La ville de Montmagny avait déjà fermé toutes ses 7 buvettes de 1905 ; Beauceville avait fait de même, en fermant ses 3 buvettes ; le comté de Lévis, ses 5 ; le comté de Montmagny, ses 4 ; le comté de Mégantic, ses cinq buvettes. Et ainsi de suite, par tout le diocèse, le nombre de ces malencontreux établissements était tombé, en cinq ans, de 202 à 117.

Les augures étaient favorables : surtout, si l'on tient compte que, dans la même période de temps, le nombre des marchands détaillants de boissons alcooliques, dans le diocèse, avait aussi diminué de 24, s'abaissant de 145 à 121.

Or, les augures ne nous ont pas trompés. Au cours du dernier cycle de cinq années (1910-1915), depuis que le Congrès de Tempérance de Québec est venu marquer d'une pierre blanche l'évolution bienfaisante de la croisade contre l'alcool, et qu'il a fièrement continué l'œuvre, accentué les conquêtes — en se survivant dans le Conseil central de la Croix Noire, fondé par lui et les 150 Conseils locaux C. N., déjà établis par le Conseil Central : le tout ensemble formant l'Association diocésaine de Tempérance, au diocèse de Québec — la situation n'a cessé de s'améliorer, jusqu'à inspirer le légitime espoir que le commerce (*reconnu et breveté*) de l'alcool sera peut-être, avant bien des mois, devenu une chose du passé dans tout le diocèse de Québec.

Pour justifier cette espérance, qu'il me soit permis de souligner, en passant, un fait unique mais bien instructif. Alors qu'en 1910 encore, et malgré tous les notables avantages déjà remportés contre l'emprise alcoolique, notre seul diocèse avait à déplorer l'existence de 238 buvettes ou magasins d'alcool, répartis entre dix cités, villes ou comtés, aujourd'hui, *des limites ouest du*